

Bulletin Municipal

TAGSDORF



Crédit photo : Philippe DESPRETZ

TAGSDORF

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	page 3
Les réalisations communales de 2024 illustrées	page 4
Opérations immobilières et foncières	page 7
Les opérations prévues en 2025	page 9
Décisions diverses du conseil municipal en 2024	page 10
Journée Citoyenne réussie	page 18
Succès de l'après-midi récréative	page 19
Etat Civil de 2024	page 20
Les grands anniversaires de 2024	page 21
Solidarité	page 23
Caritas Alsace	page 24
Formation des Apiculteurs	page 25
Numéros et liens utiles	page 25
Echos de notre école	page 26
Rapport d'activité du Corps des Sapeurs-Pompiers	page 29
Brigades vertes	page 30
Premières dates à retenir	page 33
Entretien des trottoirs par temps de neige / entretien des haies	page 34
Des bruits de voisinage très encadrés	page 35
Vœux... d'espoir	page 36

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

À l'aube de cette nouvelle année, je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de prospérité. Que 2025 soit une année remplie de succès et de moments précieux pour chacun d'entre vous.

L'année écoulée a été marquée par de nombreux défis, mais aussi par des réussites et des moments de solidarité qui ont renforcé notre communauté. Je suis fière de voir comment nous avons su nous soutenir mutuellement et avancer ensemble.



Je suis particulièrement fière de la belle réussite de la Journée Citoyenne et de l'après-midi récréative, qui ont permis de renforcer davantage encore les liens entre nous et de démontrer ainsi l'importance de l'engagement de nos bénévoles tout au long de l'année.

En 2025, nous continuerons à œuvrer pour le bien-être de notre village et de ses habitants. De nouveaux projets verront le jour, visant à améliorer notre cadre de vie, à renforcer notre cohésion sociale et à promouvoir le développement durable.

Je vous remercie pour votre engagement et votre confiance. Ensemble, nous construirons un avenir meilleur pour notre village.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2025, pleine de joie, de réussite et de sérénité.

Avec mes salutations les plus sincères,

Madeleine Goetz



LES REALISATIONS COMMUNALES DE 2024 ILLUSTRÉES

Vous pouvez trouver nos réalisations au fur et à mesure de l'année sur le SITE de la COMMUNE dans la rubrique INFOS COMMUNE, onglet CHANTIERS DU MANDAT.
Vous pouvez accéder au SITE avec le lien suivant : <https://tagsdorf.fr/>

RENOVATION DE L'ANNEXE DU PRESBYTERE ET PAVAGE DE SA COUR



Après la restauration extérieure du presbytère en 2022-2023, les communes de Tagsdorf Schwoben Heiwiller ont engagé la rénovation de son annexe et le pavage de la cour, avec une aide déterminante de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le récapitulatif des dépenses est de 89 933 euros.

La subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace est de 41 969 euros et la TVA, remboursée par l'Etat en 2025 est de 14 988 euros. De sorte que le coût final pour les 3 communes est de 33 212 euros.

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE PETANQUE

Répondant à la demande des joueurs de pétanque de l'Après-midi récréative de septembre, la commune a fait aménager un terrain à proximité des aires de jeux et du skate park, pour un coût de 6 531 euros.

La TVA sera remboursée en 2025.



ACCES ET SECURISATION DU FOSSE GIESSEN



Le Moosgraben et les eaux boueuses d'orage qui s'y ajoutent, sont directement déviées vers le Thalbach par une canalisation de 1,20 mètre de diamètre.

Celle-ci traverse la cour de la ferme Boulanger.

Elle est prolongée par un fossé large et profond jusqu'à la rivière.

Afin de pouvoir accéder au fossé toute l'année, la Commune a créé et empierré un chemin le long de ses 80 mètres. Puis elle a fait enrocher la sortie de la canalisation et elle a fait poser un grillage de sécurité le long du fossé.

Le coût des travaux est de 9 2465 euros. La TVA sera récupérée en 2025.

DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE



Divers travaux de réparation et d'amélioration de la voirie ont été réalisés : reprise sur 110 mètres de l'affaissement du chemin d'Obermorschwiller ; remplacement du caniveau rue des Wieden ; reprise du macadam au croisement des chemins de Hirsingue et des étangs ; macadamisation de l'entrée du nouveau chemin Moos ; pose de 2 regards de visite sur le drainage du Dorfmatteweg, etc.

Le coût total de ces travaux est de 42 783 euros. La TVA sera récupérée en 2025.

TRAVAUX RURAUX



Compte tenu de la rareté des prés, de la prédominance du maïs, de la violence des orages et de la pente du côté Sud de notre ban, les fossés principaux surcreusent leur lit et s'enfoncent jusqu'à la couche de galets. Ceux-ci sont entraînés dans les canalisations du village.

La solution, c'est de remonter le lit du fossé nettement au-dessus de la couche de galets et d'élargir le fossé pour disperser l'énergie de l'eau. Cela a été fait en 2022 au lieudit Fiechten.

En 2024, la Commune a reprofilé le fossé au lieudit Grundmatten sur 260 mètres. Ainsi le réseau des fossés qui aboutissent à la retenue des eaux boueuses d'orage est entièrement reprofilé.

La Commune a également reprofilé le fossé entre les lieux dits Moos et Bluamalahaag sur 240 mètres.

Afin de ralentir l'eau et prévenir l'érosion du fossé, des « passages empierreés » sont mis en place.



Pour limiter la descente des boues d'orage vers le village, la Commune a creusé un fossé de 90 mètres à travers le lieudit Bluamalahaag afin d'y « arrêter et stocker » des boues.

La Commune a également aménagé les 80 premiers mètres du chemin rural au lieudit Moos-Bluamalahaag.

A cela s'ajoute divers autres travaux : busage de l'entrée du chemin des étangs, nivellement de terrain au lieudit Grundmatten, curage du fossé Giessen, extraction d'une vieille canalisation Dorfmatteweg...

Au total, la Commune a dépensé 32 563 euros pour ses travaux ruraux de 2024. La TVA sera récupérée en 2025.

Texte et photos de René DANESI

OPERATIONS IMMOBILIERES ET FONCIERES

I. VENTE DU TERRAIN A BÂTIR A L'ANGLE DES RUES DU STADE ET D'OBERMOSCHWILLER

Ce terrain communal de 10 ares 55 centiares a été vendu à la société HTH Investissement pour un montant de 135 000 euros, ce qui correspond à l'achat de la parcelle et aux coûts de démolition des bâtiments en ruine qui s'y trouvaient.

L'acte de vente a été signé le 23 décembre 2024.

Un permis de construire a été accordé le 14 novembre 2024 pour la construction de 4 petites maisons.



II. SERVITUDE POUR LE DEVERSOIR D'ORAGE RUE DU STADE

La canalisation d'évacuation des eaux pluviales et usées posée en 1974 dans les rues de Bâle et de Sierentz avait son exutoire au lieudit Brementzthal pour rejoindre la rivière Wahlbach.

En 1987, avec la création de la rue du Stade et du lotissement communal du Stade, cet exutoire est devenu un déversoir d'orage. Il protège les maisons de la rue contre les refoulements de l'eau dans les caves lors d'un gros orage.

Ce déversoir ne nécessite aucun entretien dans la propriété du n° 17 rue du Stade.

Compte tenu du transfert à venir de la délivrance des documents d'urbanisme à la Communauté de Communes Sundgau et à la disparition à venir de la mémoire communale, il est apparu utile d'inscrire une servitude en bonne et due forme au Livre Foncier, afin de garantir dans le temps la bonne information des acquéreurs à venir de la propriété.

En accord avec les propriétaires, la commune a chargé un notaire de la rédaction de la servitude, qui a été inscrite au Livre foncier.

III. OPERATIONS FONCIERES RURALES

La Municipalité mène une politique foncière active depuis plusieurs années, en même temps qu'elle aménage le réseau des chemins et des fossés pour l'adapter à l'évolution des cultures et ... de la météo.

1. Acquisition de parcelles

La Commune a acheté à la famille Boulanger une parcelle pour régulariser l'élargissement du fossé reprofilé au lieudit Blasiholtz, une parcelle pour creuser un fossé au lieudit Bluamalahaag et une parcelle pour permettre ultérieurement le prolongement du chemin rural au lieudit Dorfgaerten.

Les actes ont été signés le 16 décembre 2024.

2. Transfert du Moosgraben de l'Association Foncière à la Commune

D'une longueur de 650 mètres, le Moosgraben est le principal fossé sur le coteau sud du ban. Son incision permet aux pluies d'orage de charrier des galets qui obstruent la canalisation d'évacuation des eaux boueuses de la rue de la Vallée.

Des travaux importants sont à réaliser. Le Syndicat Mixte de l'Ill est prêt à en assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, car le Moosgraben est classé en cours d'eau par la police de l'eau (DDT 68).

L'Association Foncière de Remembrement (AFR), propriétaire du Moosgraben, ne peut pas adhérer au Syndicat.

En conséquence, le Moosgraben a été transféré à la Commune.

L'étude de son aménagement est en cours. Le projet doit être soumis au service de la « Police de l'eau ».

3. Echange de parcelles chemin de Hirsingue

La Commune a régularisé une situation existante depuis plus de 20 ans : son chemin rural empiétait sur une parcelle agricole, mais un peu plus loin l'exploitation agricole débordait sur le terrain communal.

Avec la création de deux parcelles et leur échange, la Commune s'est mise à l'abri de toute pression éventuelle du propriétaire riverain ou de son locataire.

L'acte d'échange a été signé le 3 octobre 2024.

IV. LA COMMUNE CONTRÔLE MAINTENANT SES CHEMINS



Au cours des années qui ont suivi le remembrement agricole de 1982, des chemins ont été partiellement, voire totalement retournés et cultivés par certains riverains.

Depuis une dizaine d'années, la Commune a méthodiquement repris le contrôle de tous ses chemins : soit en empierrant le chemin, soit par la vente à l'occupant, soit par un échange parcellaire, soit par une convention annuelle de mise à disposition moyennant paiement d'une redevance.

A présent, l'opération de reconquête des chemins ruraux est terminée.

René DANESI

LES OPERATIONS PREVUES EN 2025

Pour 2025, quatre opérations sont déjà budgétisées et amorcées.

1. La vidéoprotection rue Dorfmatteweg



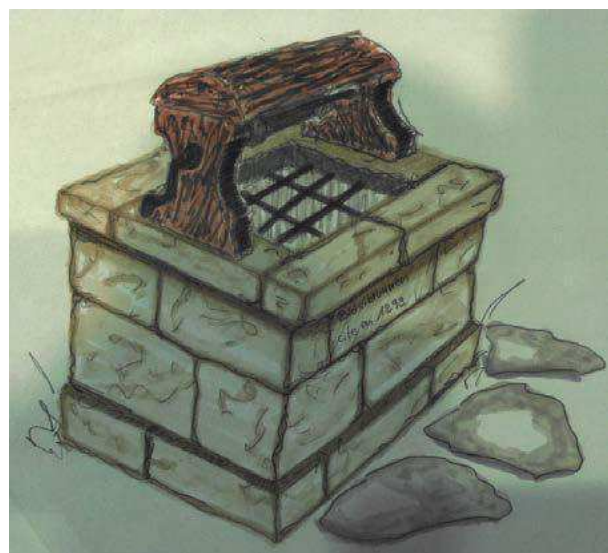
Au bout de la rue Dorfmatteweg se trouvent le skate Park, l'aire de jeux, le terrain de pétanque et la benne pour les déchets verts. De trop nombreuses incivilités, troubles de voisinage, dégâts matériels et mauvais usage de la benne sont constatés. Sur les conseils de la gendarmerie, le maire a engagé l'opération vidéoprotection. Il y a lieu d'installer 2 caméras sur les candélabres d'éclairage public, avec un enregistreur mis dans le clubhouse dans un local sécurisé. L'installation devra évidemment respecter la réglementation en vigueur. L'autorisation préfectorale a été accordée le 16 décembre 2024.

2. La mise en valeur du Blasibrunnen

Pour parachever l'action de la Commune depuis une quinzaine d'année en faveur de son patrimoine, le conseil municipal a décidé de mettre en valeur le Blasibrunnen, qui se trouve dans le chemin du même nom. Il s'agit de rendre la source visible en construisant par-dessus un puits à margelle rustique, de forme carrée.

Le village de TAGSDORF a été cité pour la première fois en 1293, en tant que village « de la fontaine Saint Blaise ».

La Collectivité Européenne d'Alsace a accordé fin 2024 une subvention de 56 %.



3. La pose de 4 bancs pour les promeneurs

Pour compléter les bancs déjà installés le long des chemins ruraux en 2007 et en 2016, le conseil municipal a décidé de faire poser 4 bancs supplémentaires : au terrain de pétanque, chemin du Chêne, au Moosbrunnen et au bout du chemin Schiffelacker.

4. La climatisation au secrétariat de mairie.

Pour 2025, des opérations sont à l'état de projet :

1. Divers travaux ruraux et de voirie.
2. Diverses mises en peinture du mobilier urbain et de la boiserie extérieure des bâtiments.

René DANESI

DECISIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2024

En 2024, le Conseil municipal a pris 56 délibérations au cours de 6 séances tenues les 4 mars, 15 avril, 22 juillet, 30 septembre, 25 novembre et 16 décembre.

En plus des différents points traités dans les articles de ce bulletin, le conseil municipal a délibéré sur d'autres sujets qui peuvent vous intéresser et il a pris connaissance d'informations diverses.

4 mars 2024

- ❖ **Adoption du compte administratif de 2023**, c'est-à-dire examen de toutes les dépenses et de toutes les recettes ordonnées par le maire entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. Le compte administratif se solde par un excédent de 179 682 euros.



- ❖ **Convention entre la commune et l'Association Sports et Loisirs de Tagsdorf**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la convention entre la Commune et la nouvelle Association Sports et Loisirs qui a succédé au Club de football le 1^{er} décembre 2023. Prévue dans les statuts de l'ASL, cette convention sécurise administrativement les relations entre les deux parties.

15 avril 2024

- ❖ **Vote des taux des impôts directs locaux**

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,39%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 88,10%
- ✓ Taxe d'habitation : 19,47%



Le taux de la taxe foncière sur les bâtiments est le même depuis 2021. Le taux de la taxe foncière sur les terres et les terrains est le même depuis 2017.

La taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires.

Les produits annoncés par les services fiscaux sont les suivants :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 84 635 euros
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12 686 euros
- ✓ Taxe d'habitation : 2 843 euros

❖ Adoption du budget 2024

Le budget est voté en équilibre comme suit :

- ✓ Fonctionnement : 405 399 euros
- ✓ Investissements : 227 632 euros
- ✓ Total : 633 031 euros



A noter que dans ce budget de 633 031 euros, la fiscalité directe communale, à savoir les taxes dont les taux sont fixés par le conseil municipal, ne représente plus que ... 100 164 euros. Le budget d'une commune dépend donc des dotations versées selon le bon vouloir de l'Etat.

❖ Reconduction de la convention scolaire intercommunale

Depuis la rentrée scolaire de 2020, les communes d'Emlingen, Heiwiller, Obermorschwiller, Schwoben, Tagsdorf et Wittersdorf adoptent une convention annuelle pour optimiser l'accueil des élèves dans les écoles élémentaires d'Obermorschwiller, Tagsdorf et Wittersdorf.

Le Conseil municipal a donc reconduit cette convention pour l'année scolaire 2024/2025, approuvé la répartition proposée des élèves de primaire entre les écoles de Tagsdorf, Wittersdorf et Obermorschwiller, approuvé que chaque commune continue à financer son école primaire sans tenir compte du domicile de ses élèves.

❖ Gestion des équipements communaux sportifs et de loisirs

La convention entre la commune et la nouvelle Association Sports et Loisirs adoptée par le conseil municipal le 4 mars prévoyait la mise à disposition de l'ASL du stade, du terrain d'entraînement et du terrain de pétanque. Le Comité de l'ASL du 15 mars a décidé qu'une convention ne pouvait être envisagée qu'après le transfert du Club house à la commune.

En conséquence, vu les dépenses faites par la Commune en 2023 pour l'entretien des terrains de football, vu l'absence de matchs de compétition sur le stade en dehors du tournoi annuel, le conseil municipal a proposé les orientations suivantes : les activités scolaires et sportives seront pratiquées sur le seul stade ; la tonte du gazon par les agents de la Communauté de communes sera réservée au seul stade ; l'herbe du terrain d'entraînement et les abords du stade sera broutée par des moutons.



❖ Proposition de l'ASL de transférer le club house à la commune

Par lettre du 17 mars 2024, le président de l'ASL de Tagsdorf a écrit au Maire pour l'informer que son Comité directeur réuni le 15 mars 2024 propose à la Commune de lui céder le Club House à l'euro symbolique.

Il rappelle que ce bâtiment « nécessite d'importants travaux de rénovation, d'entretien, de mises aux normes » et il précise que « les finances de l'Association ne permettent pas de répondre à ces besoins ».

Le maire invite le Conseil municipal à réfléchir à cette proposition et fait part de ses observations en cas de transfert.

22 juillet 2024

❖ Estimation des travaux de mise à niveau du club house

Lors du conseil municipal du 14 avril 2024, le maire avait invité les membres du Conseil à réfléchir à la proposition du président de l'ASL de Tagsdorf de céder le club house à la Commune.

Le maire fait observer que la commune devrait commencer par charger un architecte de faire l'inventaire et l'estimation des travaux à réaliser pour la mise à niveau du bâtiment actuel.

Ces travaux seraient également conditionnés par les activités pratiquées dans le bâtiment.

Le maire propose une consultation non formalisée en vue d'obtenir trois offres complètes d'ingénierie. La mission comporte le chiffrage des mises aux normes thermiques, de sécurité, d'accès aux personnes handicapées, du réseau électrique et de la cuisine, ainsi que le remplacement de la couverture amiantée et le rafraîchissement de la totalité du bâtiment. Pour mémoire, le bâtiment n'a pas de vide sanitaire.

Le conseil municipal approuve la proposition du maire.



❖ Vente de la tondeuse communale pour les terrains de sport

La tondeuse aurait nécessité de lourdes réparations et la tonte du stade est maintenant assurée par les agents de la Communauté de Communes Sundgau, qui disposent de leur propre tondeuse. La commune a donc vendu la sienne pour 6 325 euros.

❖ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUI pour l'ensemble ALTKIRCH- Vallée de Hundsbach en est à la phase du « Plan d'Aménagement et de Développement Durable », lequel détermine la phase finale du règlement écrit et du zonage.

La planche communale du PADD reçue en mairie le 7 mai dernier nécessitait une réponse détaillée et argumentée. Celle-ci a été rédigée par M. René DANESI. Les membres du Conseil municipal ont reçu la planche du PADD et la réponse de la commune du 16 mai.

Une rencontre est prévue courant septembre avec les techniciens en charge de l'élaboration du PLUI.

M. René DANESI commente les thèmes de la planche du PADD, à savoir : conserver l'armature verte du village ; renforcer les 3 centralités du village ; besoins en logements sur la base du scénario préférentiel du PADD.

Le Conseil municipal fait siennes les observations de la commune du 16 mai et marque sa détermination quant aux zones constructibles.

❖ Plan Communal de Sauvegarde

L'arrêté municipal portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde a été signé le 18 juin et il a été transmis à la Communauté de Communes Sundgau qui supervise leur élaboration obligatoire.



❖ Rachat de 20 garnitures à l'ASL

Le Conseil municipal décide de racheter à l'Association Sports et Loisirs 20 garnitures neuves (c'est-à-dire 20 tables et 40 bancs) pour 3 908 euros. En conséquence c'est le maire qui pourra les mettre à disposition lors de manifestations et rencontres diverses.

❖ Convention entre les communes de Tagsdorf et de Koetzingue

Le Conseil municipal a approuvé la nouvelle convention par laquelle la commune de Tagsdorf met à la disposition de la commune de Koetzingue son stade de football. Ainsi, les footballeurs du club de Koetzingue peuvent venir s'entraîner sur notre stade. La location est consentie pour la saison 2024-2025 moyennant un loyer annuel de 500 euros.

❖ Subvention à l'ASL pour la partie conviviale de la Journée citoyenne

Comme les années précédentes, le Journée citoyenne du 4 mai s'est terminée par une partie conviviale avec plus de 90 participants.

Dans un souci de simplification, le maire avait demandé à l'Association Sports et Loisirs d'assurer l'intendance de la partie conviviale.

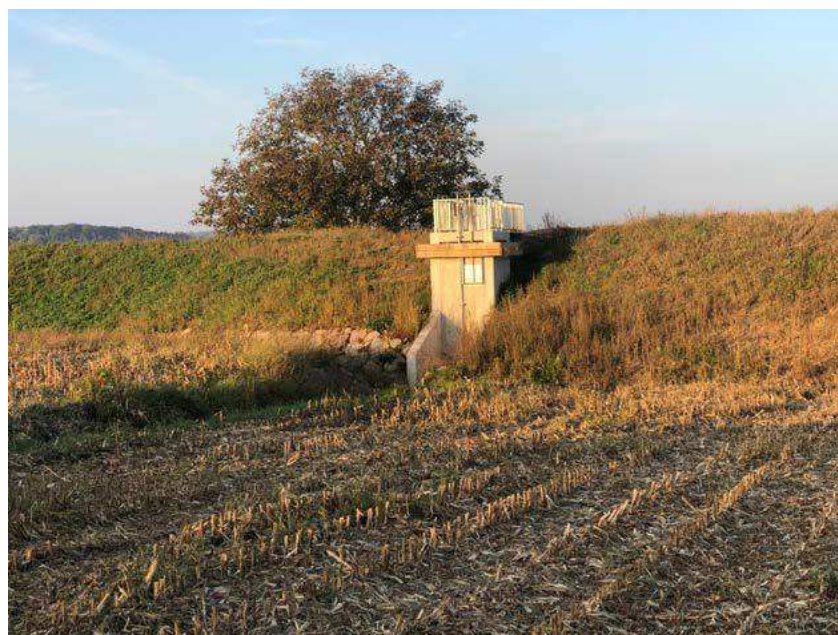
Les achats ont été faits par l'ASL pour un montant de 1 335,81 euros.

Les justificatifs ont été fournis à la mairie. L'ASL a également engagé des frais pour la confection des repas.

Le conseil municipal vote une subvention spéciale de 1 500 euros.

30 septembre 2024

❖ Participation d'Emlingen à la réalisation du bassin de rétention.



Conformément à la convention qui lie nos 2 communes pour notre participation financière à la construction du bassin de rétention des eaux d'orages, la commune d'Emlingen rembourse à celle de Tagsdorf 25 % de ses dépenses. C'est ainsi qu'Emlingen a déjà remboursé 2 100 euros pour l'acquisition des terrains. Le Conseil municipal charge le maire du recouvrement auprès d'Emlingen de 8 051 euros pour sa participation à la construction de la retenue.

❖ Mise à disposition de terres arables (champs)

Depuis la fin du remembrement en 1982, la commune met ses champs à la disposition des agriculteurs à titre précaire pendant 1 an, afin de pouvoir en disposer rapidement s'il y a lieu.

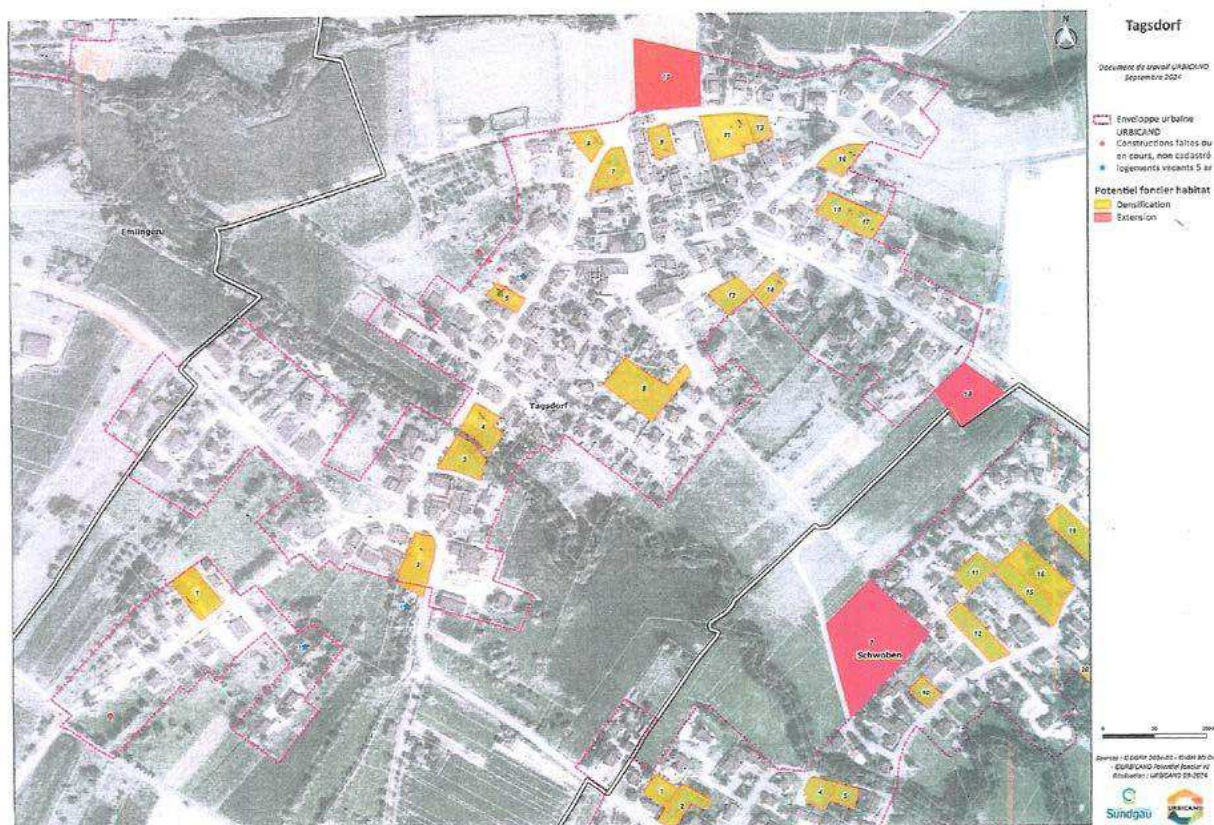
Pour la période du 11 novembre 2024 au 10 novembre 2025, le Conseil municipal met ses parcelles arables à la disposition de la SCEA Boulanger (163 ares), de M. Christian BROGLE (30 ares), de M. Aimé LITZLER (21 ares), de M. Raphaël OTT (13 ares) et M. Jean-Louis SIMET (11 ares). La redevance est fixée à 1,70 euro l'are.

❖ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré le cabinet en charge de l'élaboration du PLUi le 10 septembre, accompagnée de M. René DANESI.

La réunion a porté sur les possibilités de construction de maisons. A cet effet, le Cabinet avait préparé une carte dite de potentiel foncier.

Cette carte recensait 16 possibilités en densification et 2 modestes extensions, chaque « potentiel » ayant sa fiche sur l'impact des constructions.



L'examen détaillé des 16 densifications a amené à en éliminer 12 pour différentes raisons (accessibilité, inondabilité, étroitesse de la parcelle, présence d'un bunker, différend entre copropriétaires).

Les 4 seules potentialités restantes sont situées rue de Hirsingue, rue de l'Eglise, rue du Stade et le terrain communal rue du Stade sur lequel une demande de permis de construire est déposée pour 4 petites maisons.

Il y a lieu de demander l'avis des propriétaires quant à la « densification » de leur verger. L'estimation, maintenue par le Cabinet d'une production de 10 à 15 logements par la rénovation et la densification apparaît au mieux incantatoire et au pire trompeuse.

La prise en compte dans les besoins en logements pendant le PLUI des 8 projets en cours (lotissement rues de Hirsingue et du Stade) paraît hautement contestable.

Quant aux 2 extensions, il s'agit du bout de la rue de Bâle pour 2140 m² et d'une partie du terrain communal à côté du club house pour 3765 m² seulement. Ce dernier terrain devrait permettre la construction de 16 logements, ce qui laisse songeur !

Le maire rappelle que dans le SCOT, les possibilités d'extension cumulaient 2ha58 pour l'habitat et 40 ares pour un équipement collectif. Les surfaces se retrouvaient dans le projet de PLU que la commune a arrêté dans sa phase finale pour faire place au PLUi, et cela à la demande expresse de la Communauté de Communes Sundgau.

Le maire constate qu'il y a un gouffre entre les promesses faites par le Président de la CCS en mairie de Tagsdorf et l'application des lois et règlements faite par les petites mains du Cabinet d'urbanisme retenu par la Communauté de Communes Sundgau.

❖ **Subvention à l'ASL pour l'après-midi récréative.**

Support technique de l'Après-midi récréative du 7 septembre, l'ASL a donné le détail des recettes (490€) et des dépenses (1 385€), d'où un reste à charge de 895 euros. Le conseil municipal a voté une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'ASL en couverture du reste à charge et des frais annexes (eau et électricité).

25 novembre 2024

❖ **Non vente d'une partie du terrain communal Dorfmatteweg à l'entreprise BAYKOS**

L'entreprise de charpente menuiserie BAYKOS, actuellement installée au bord de la RD419 entre Emlingen et Wittersdorf, a souhaité déménager à Tagsdorf. Un certificat d'urbanisme positif pour cette activité économique a été délivré au nom de l'Etat le 17 septembre 2024. Le certificat portait sur l'ancien terrain d'entraînement rue Dorfmatteweg.

L'entreprise souhaitait acheter 40 ares (sur les 70) au prix de 100 000 euros.

Le chef d'entreprise a été auditionné par les membres du conseil le 15 novembre 2024 sur le bruit et la circulation. Le Conseil municipal a voté à bulletin secret, avec passage à l'isoloir. Le dépouillement a donné 6 voix contre la vente et 5 voix pour la vente.

16 décembre 2024

❖ **Décision budgétaire modificative**

Compte tenu de la vente du terrain communal à l'angle des rues du Stade et d'Obermorschwiller ; compte tenu du remboursement du prêt relais qui y est rattaché ; Vu la réalisation au 16 décembre des recettes et des dépenses prévues dans la section d'investissement du budget ;

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modifications suivantes du budget :

- Recette pour vente de terrain 135 000 euros
- Remboursement du prêt relais 135 000 euros
- Mise à jour budgétaire des opérations d'investissements terminées ou à reporter en 2025. Voir l'article « Réalisations illustrées de 2024 et les opérations prévues en 2025 ».



❖ **Participation financière à la protection complémentaire Prévoyance et Santé du personnel communal**

Conformément à l'ordonnance du 17 février 2024, les conseils municipaux devaient délibérer pour la participation obligatoire de la commune à la protection sociale complémentaire Prévoyance et Santé de son personnel.

Pour la Prévoyance, le Conseil municipal a décidé de faire adhérer la commune à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de gestion du Haut-Rhin.

Pour la complémentaire Santé, le Conseil Municipal a fixé sa participation financière annuelle pour un contrat labellisé.

René DANESI

Le compte-rendu du Conseil municipal est affiché dans les panneaux d'information sur la place de la mairie. Il est publié sur le site internet de la commune auquel on accède avec le lien suivant : <https://tagsdorf.fr/comptes-rendus-du-cm.html>

Troisième édition de notre journée citoyenne.

Une nouvelle fois les habitants se sont mobilisés nombreux pour participer aux différents chantiers proposés.

L'occasion pour eux de devenir acteurs pour le bien commun



Une centaine de volontaires ont participé à cette journée qui permet de fédérer toutes les énergies autour des valeurs de civisme et de respect mutuel.

La future relève s'est activée toute la matinée à « postériser » cette journée.



Pour 2025 la journée citoyenne aura lieu le samedi 17 mai.

Votre participation encore plus nombreuse sera bienvenue !

APRES-MIDI RECREATIVE DU 07 SEPTEMBRE

Cette troisième édition fut à nouveau une pleine réussite, avec une présence importante de nouvelles têtes.

Les différents ateliers proposés ont été appréciés, avec une mention particulière pour la pétanque et le tir à l'arc, sans oublier la marche, le VTT, le ping-pong, les jeux de fléchettes, le basket et une présence remarquée au maquillage



De plus en plus d'adeptes du vélo sous toutes ses formes

Décidément l'âge n'a pas prise pour les « mordus de la boule »



Il n'y a pas que les jeunes qui ont de l'intérêt pour le tir à l'arc

Les commentaires ont pu s'échanger nombreux autour de l'excellente tarte flambée « faite maison ».



ETAT CIVIL DE 2024

Naissances :

Le 26 mai 2024 :
Anthony KRAUSE, de Emilie et Pierre-Henri KRAUSE,
4 rue d'Obermorschwiller



Le 17 juillet 2024 :
Lison, Albane, Camille JAILLON-MONTEL,
de Camille MONTEL et Jérémy JAILLON, 8 rue de l'Eglise

Le 20 juillet 2024 :
Marco, Stanislaw DORIOT, de Marzena WOZNIAK et Romain DORIOT, 10G rue principale

Le 11 août 2024
Lola DOS REIS OLIVEIRA, de Hélène GEFFROI et de Benjamin DOS REIS OLIVEIRA,
20 rue Principale



Mariages :

3 août 2024 :
Cindy SAINT-DIZIER et Stéphan SUT

7 septembre 2024 :
Roxane STROBEL et Guillaume VERGER

Décès :

Le 7 janvier 2024 :
RISS Henri

Le 24 mai 2024 :
RISS Gérard

Le 18 septembre 2024 :
BOULANGER Marie-Thérèse née IMBS



GRANDS ANNIVERSAIRES DE 2024

Mme Blanche DUBS, domiciliée 8 rue de Bâle, a fêté ses 85 ans le 7 février



M. Marius MEYER,
domicilié 7 rue principale,
a fêté ses 80 ans le 29 février



M. Pierre STOLL et Edith STOLL,
domiciliés 11a rue de Belfort, ont fêté
respectivement leurs 90 ans le 6 mai
et 85 ans le 22 mai.



Mme Marie-Thérèse KLEIN, domiciliée 1 rue de Sierentz, a fêté ses 90 ans le 2 mars



Mme Agnès MEYER,
domiciliée 1 rue d'Obermorschwiller,
a fêté ses 85 ans le 19 juillet



M. Alphonse ENDERLIN,
domicilié 1 rue de Hirsingue,
a fêté ses 85 ans le 14 août.

SOLIDARITE

Vente de tulipes pour l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IHRT) de Mulhouse

La vente de tulipes au bénéfice du Centre d'Hématologie de Mulhouse a été faite du 10 au 12 mars par Mesdames Marie-Paule PETER, Patricia DIETSCH, Sylvie COURBET et Leslie VINOLAS.

Elle a rapporté 480 €.



Quête pour la Ligue contre le cancer



Cette quête a été réalisée par Mesdames Madeleine GOETZ et Pascale DANESI. Son produit est de 3 053,50 euros.

Un appel est lancé aux volontaires pour reprendre cette activité dès 2025.

Vente de brioches



Comme tous les ans, la mairie a organisé la vente de brioches en faveur de l'APEI de Hirsingue. La vente a été faite par Mesdames Christelle OTT, Laetitia KOENIG, Leslie VINOLAS et Clara OTT.

Elle a rapporté à l'APEI la somme de 659 euros.

DONS de sang : Collectes de 2025 à WITTERSDORF

- mardi 4 février
- vendredi 4 avril
- mercredi 2 juillet
- lundi 3 novembre



Contact : M. Didier OCHSENBEIN 06.50.33.41.79

Le maire et le Conseil municipal remercient toutes les personnes qui participent aux actions de solidarité d'une façon ou d'une autre.



Caritas Alsace, la solidarité en circuit court

Institution de charité alsacienne depuis 1903, Caritas Alsace agit dans toute la région. Face à des demandes toujours plus nombreuses, y compris dans le Sundgau, les bénévoles agissent courageusement pour lutter contre la pauvreté, grâce au soutien des donateurs.

La force de Caritas Alsace, c'est l'action de proximité. L'association dispose d'un maillage de 80 lieux d'accueils, répartis partout en Alsace. Cette présence sur tout le territoire permet d'agir efficacement et rapidement. En 2023, les bénévoles ont accompagné plus de 23 000 personnes en situation de précarité, soit une hausse d'activité de 20% en un an !

Dans le Sundgau, Caritas Alsace compte des équipes et des épicerie solidaires à Altkirch, Dannemarie, Illfurth/Spechbach, Illtal et Seppois. En 2023, les 98 bénévoles du secteur ont aidé 392 familles en situation de pauvreté. En plus de l'aide alimentaire, les bénévoles du territoire ont mis l'accent sur la distribution de « bons essences ». L'augmentation du coût des carburants a mis en difficulté les familles les plus fragiles. Un constat d'autant plus vrai dans une zone rurale comme le Sundgau, où la voiture est souvent le seul moyen de transport.



2 155 familles ont été reçues dans l'une des 13 épicerie sociales de Caritas Alsace en 2023.

Ce sont les donateurs qui donnent à Caritas Alsace les moyens d'agir, pour une aide efficace et de proximité. Mais les familles qui viennent demander de l'aide aux bénévoles sont toujours plus nombreuses. C'est pourquoi l'association lance un grand appel à la générosité en cette fin d'année. Chaque don aidera à faire reculer la pauvreté en Alsace.



Les bénévoles de Caritas ont distribué 783 tonnes d'aides alimentaires en 2023.

Pour rappel, tout don à Caritas Alsace, organisme reconnu d'intérêt général, donne droit à une réduction d'impôt de 75% (et 66% au-delà de 1000€). Un don de 100€ ne coûte donc plus que 25€ après impôt. Don sécurisé sur caritas-alsace.org, ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex.



FORMATION EN APICULTURE AMATEUR

Une formation en apiculture amateur est proposée à toute personne intéressée par les abeilles (apiculture de loisir ou petits producteurs). Elle débutera vers la mi-mars 2025. Cette formation qui se constitue de modules théoriques et pratiques, vous sera dispensée par des apiculteurs expérimentés.

THEORIE : elle se déroule en principe les vendredis de 19 h à 21 h en salle (à Obermorschwiller)

Programme : introduction et biologie de l'abeille ; les produits et le fonctionnement de la ruche ; les ennemis et maladies de l'abeille ; les travaux tout au long de l'année.

PRATIQUE : la pratique se déroulera les samedis (suivant calendrier à définir et météo) au rucher de Wahlbach.

Avril : visite de ruches ; intervention de printemps ; **mai** : multiplication des ruches ; **juin** : récolte ; **juillet** : traitement et préparation en vue de l'hivernage ; **septembre** : contrôle des ruches avant l'hiver.

Les élèves qui le souhaitent, à l'issue de leur formation, pourront acquérir une ruche qui sera entreposée pendant une année apicole au rucher-école afin de leur permettre de bénéficier d'un suivi personnalisé.

Frais de formation (inclus support de cours) : 30 € par personne ; 40 € pour une famille ; une adhésion annuelle en qualité de membre actif de l'association (48 €) est demandée (par personne ou par famille).

Renseignements et inscription : ASSOCIATION DES APICULTEURS D'ALTKIRCH ET ENVIRONS. GUTLEBEN Gilles au 06.82.46.83.30 ; mail : gutleben.gilles@orange.fr ou

ABT Catherine au 06.45.86.38.00 ; mail : abt.catherine@gmail.com.

NUMEROS ET LIENS UTILES

POMPIERS 18 - 112, appel d'urgence européen

SAMU 15

Gendarmerie 03.89.88.55.55 (ALTKIRCH)

Brigade Verte 03.89.74.84.04 (SOULTZ)

Antargaz 0.801.01.007.07

Sous-préfecture 03.89.08.94.40 Courriel : sp-altkirch@haut-rhin.gouv.fr

Mairie d'Altkirch pour la Carte nationale d'identité et le passeport

Téléphone : 03.89.40.00.04 ; Site internet : www.altkirch-alsace.fr

Communauté de Communes Sundgau :

- Accueil général : 03.89.08.36.20 - accueil@cc-sundgau.fr

- Urgences eau : 03.89.25.83.21

Mairie de TAGSDORF :

Téléphone 03.89.07.86.93 ; Courriel : mairie@tagsdorf.fr



ECHOS DE NOTRE ECOLE

Pour l'année scolaire 2024-2025, les effectifs et la répartition sont les suivants :

- Ecole maternelle d'Emlingen : 54 enfants dont 7 de Tagsdorf
- Cours préparatoire à Obermorschwiller : 16 écoliers, dont 1 de Tagsdorf et 8 enfants de la grande section de maternelle
- Cours élémentaire et cours moyen à Tagsdorf : 50 écoliers, dont 21 écoliers de Tagsdorf
- Cours élémentaire et cours moyen de Wittersdorf : 39 écoliers

Les affaires scolaires occupent une bonne place dans le budget communal (38 595 euros)
C'est ainsi que la commune de Tagsdorf a dépensé en 2023 pour :

- La maternelle : 19 754 euros
- L'école primaire : 12 311 euros
- Le collège : 6 530 euros

Classe de CE1/CE2

Exposition sur les volcans

Monsieur Cécille est venu dans notre classe pour répondre à toutes les questions que nous avons préparées sur les volcans.

On a appris que la lave vient du magma. Elle se trouve dans la chambre magmatique et elle sort par la cheminée du volcan.

Un autre jour, on est allés à l'exposition sur les volcans. Il y avait 4 ateliers :

- un atelier d'expériences pour nous montrer la différence entre les volcans gris explosifs et les volcans rouges effusifs.

- un atelier sur les roches. On a appris que certaines roches volcaniques sont très légères car il y a beaucoup d'air à l'intérieur. Ce sont des pierres ponce, elles flottent.

- un atelier avec un film sur le volcan du Stromboli. Les explosions sont très impressionnantes mais aussi belles, surtout la nuit.

- un atelier de photos où on devait retrouver le nom des volcans et l'endroit où ils se trouvent.

Tous les ateliers étaient très intéressants et nous ont beaucoup plu.



L'atelier d'expériences

On a aussi participé à un concours de dessins.



Merci à toutes les personnes pour leur gentillesse, de nous avoir bien accueillis et très bien expliqué les volcans.

Projet poussins

On a reçu des œufs et on les a mis dans une couveuse.

Après quelques jours, on a miré les œufs, ça veut dire qu'on regarde à travers la coquille en éclairant avec une lumière très forte.

Après 3 jours, on voit des vaisseaux sanguins qui se sont formés et un petit point noir. C'est l'œil du futur poussin.

Quelques jours plus tard, on commence à voir l'embryon qui bouge, c'est impressionnant !

Les premiers poussins sont nés après 21 jours. Ils étaient tout petits et mouillés et très mignons. C'est agréable de les manipuler : ils sont doux et ils piaillent un peu, ils piquent les doigts avec leurs becs.

On leur a donné des noms : il y a Noisette, Nougat, Ecureuil, Etoile et Yépîte. Ils grandissent vite et leurs petites plumes poussent. Ils ont de plus en plus de force.



L'éclosion d'Etoile dans la couveuse



Emma, Gabriel et Mathéo vous présentent Ecureuil

Avant les vacances de Noël l'éleveur les ramènera à l'élevage où sont leurs parents.

Classe de CM1/CM2

La formidable classe de découverte



L'année dernière, en janvier 2024, les deux classes sont allées au centre La Chaume à Orbey, pour une semaine de découverte du milieu montagnard.

On a appris à s'orienter grâce à la boussole et aux cartes. Le dernier jour on a participé à un grand jeu d'orientation et on a réussi à trouver toutes les balises !

On a pratiqué l'escalade plusieurs fois : on a tous progressé et on a escaladé un grand mur de 8 mètres et de 20 mètres pour certains. On était en sécurité grâce à un système autobloquant. C'était difficile mais très bien !



Chacun a fait des efforts !

Un guide nous a emmenés en randonnée toute une journée, jusqu'au lac blanc, gelé. On a pique-niqué près d'un feu, fabriqué des cabanes à hérisson et on a même trouvé un crâne de chevreuil dans la forêt !

Nous étions bien occupés en soirées : jeux de société, feu de camp, soirée casino, tire à la corde et bien sûr la soirée disco ! Le DJ et les animateurs étaient formidables !

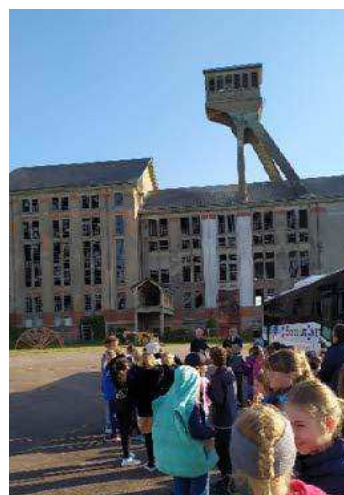
On a dormi dans des lits superposés. Merci aux mairies, à la CEA, Enfance et Montagne, Merci au Crédit Mutuel, à l'UNAT, aux parents et aux maitresses. Mathilde, Lya, Victor, Timéo, Simon, Lana (CM1-CM2)



La découverte du travail de mineurs au carreau Rodolphe

Lors des journées du patrimoine en septembre 2024, nous sommes allés découvrir le travail des anciens mineurs au carreau Rodolphe à Pulversheim. C'est un ancien mineur qui nous a expliqué comment ils travaillaient.

On a appris que la potasse a été découverte en 1904 en Alsace. La potasse servait d'engrais. Pendant près d'une centaine d'années, la potasse a fourni du travail à de nombreuses personnes. On a vu la salle des pendus, où les mineurs accrochaient leurs vêtements en descendant dans la mine. Les conditions de travail des mineurs étaient très difficiles, il faisait très chaud au fond de la mine et les machines étaient très bruyantes.



Le machiniste entendait des signaux envoyés depuis un autre bâtiment pour faire descendre et remonter les mineurs. Ils communiquaient grâce à un code.
Les élèves de CM1-CM2.

CODE DES SIGNAUX		COMMENCEMENT de la CIRCULATION de PERSONNEL 4 COUPS	
HALTE	1 COUP	FIN de la CIRCULATION de PERSONNEL	5 COUPS
HUE	2 COUPS	REMONTÉE de SIGNALÉUR	6 - 6 - 2
RECOLE	3 COUPS	(Le machiniste attend une minute avant de mettre la machine en mouvement)	
HUE DOUCEMENT	1-2 COUPS	CUSNAGE	7 COUPS
RECOLE DOUCEMENT	1-3 COUPS	CORDEE des EXPLOSIFS	8 COUPS
HUE UN PAS	1-1-2 COUPS	DOUCHE SUPERIEURE	10 COUPS
RECOLE UN PAS	1-1-3 COUPS		



RAPPORT D'ACTIVITE DES SAPEURS POMPIERS

Depuis 2014, les Communes se sont réunies dans le Syndicat intercommunal pour le Corps des Sapeurs-Pompiers du Bas-Thalbach. Le Corps regroupe les Sapeurs-pompiers de Schwoben, Tagsdorf, Heiwiller, Emlingen et Wittersdorf.

64 interventions au compteur !

L'année qui s'achève connaît sensiblement les mêmes statistiques que 2023, avec encore et toujours une part très importante pour le secours à la personne.

Les sapeurs-pompiers du Bas Thalbach se sont déplacés à 64 reprises pour les missions qui leur incombent (chiffre arrêté au 10 novembre), de jour comme de nuit, et ce durant leur présence sur le secteur.

L'effectif, toujours aussi fragile, s'est vu tout de même renforcer par l'arrivée de Ludovic Chosson, puis Benjamin Lessieux, tous deux originaires de Schwoben.

Motivés et dévoués, ils auront à cœur d'apporter leur dynamisme pour protéger la population et ses biens.

Voici les répartitions par commune, puis par nature, de des interventions depuis le début de l'année :

Wittersdorf : 18

Schwoben : 9

Emlingen : 5

Heiwiller : 12

Tagsdorf : 20

La répartition des 64 demandes de secours par nature d'intervention est la suivante :
43 secours d'urgence à la personne dont 4 dans le contexte du secours routier,
19 interventions diverses,
2 interventions pour un incendie.

Adjudant-Chef Laurent GUMY, Chef de Corps

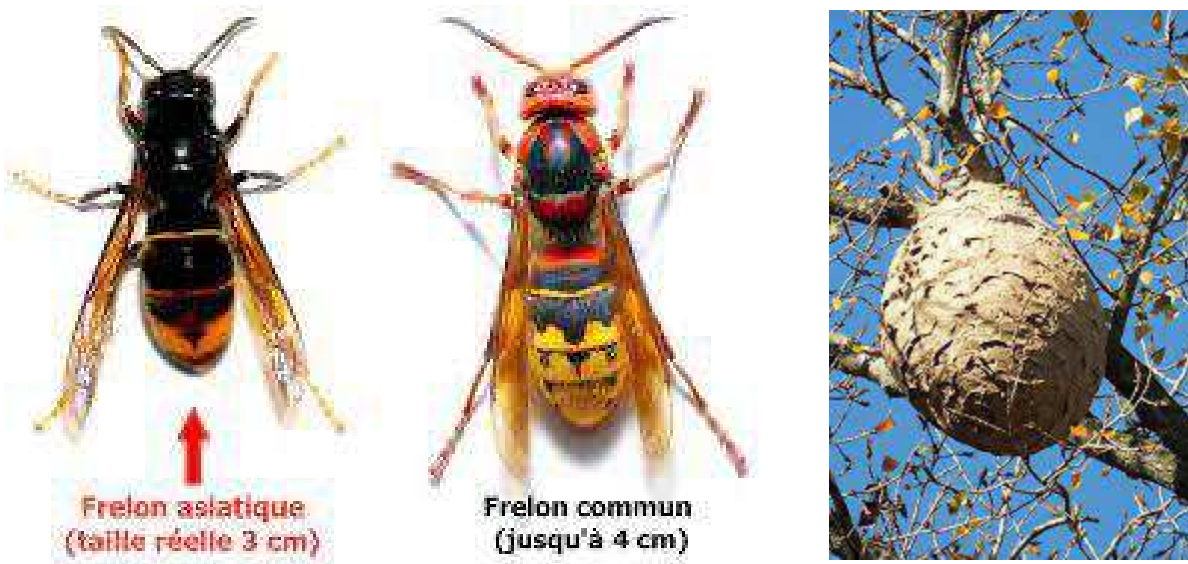


Parmi ses domaines de compétence, la Brigade Verte s'occupe également du signalement des espèces exotiques envahissantes dont fait partie le Frelon Asiatique. Afin de pouvoir lutter contre cette espèce récemment présente dans notre département, il est important de pouvoir signaler rapidement les observations.

Le département du Haut-Rhin est le dernier département infecté par l'espèce. Les premiers signalements datent de mai 2023 sur la commune de Houssen. Un nid a aussi été signalé et détruit sur Mulhouse. Un apiculteur de Walheim nous a fait récemment part d'une observation d'individus isolés rôdant autour de ses ruches. L'espèce a également fait l'objet d'une observation sur la commune de Wittersdorf. Malheureusement aucun nid n'a encore été détecté.

C'est un prédateur pour les colonies d'abeilles domestiques sur lesquelles il fait des ravages.

Reconnaissance de l'espèce :



Plus petit que le Frelon européen, le Frelon asiatique est facilement reconnaissable à sa livrée foncée. La tête est noire, la face jaune orangée et les pattes jaunes à l'extrémité.

Biologie de l'espèce :

Le Frelon asiatique est une espèce diurne qui cesse toute activité à la tombée de la nuit. Il s'attaque aux abeilles, aux guêpes, aux insectes en tout genre et aux araignées. Ces proies serviront à nourrir les larves, les adultes ne se nourrissant que de liquide sucré. En

automne, les femelles reproductrices de la nouvelle génération quittent le nid pour s'accoupler. Elles sont les seules à hiverner dans du bois mort ou de la litière, le reste de la colonie meurt.

Au printemps, elles ébauchent un nouveau nid de la taille d'une orange sur le rebord d'un toit, dans divers abris ou des ruches abandonnées. La femelle fondatrice pond des œufs et élève ses premières larves qui deviendront des ouvrières 45 jours plus tard, en fonction des conditions météorologiques. Les ouvrières adultes sont en charge de finir le nid et d'entretenir la colonie, tandis que la reine fondatrice consacra le reste de son existence à pondre.

En général, la population du nid allant croissant, 70% des colonies déménagent au courant du mois d'août dans un nouveau nid construit par les ouvrières dans des arbres, à au moins 10 m du sol. Celui-ci peut être de forme ovale et mesurer jusqu'à un mètre de haut.

Réglementation :

L'article L.411-6 du Code de l'Environnement interdit sur l'ensemble du territoire national, l'introduction, la détention, le transport, la vente, l'achat ou l'échange de tout spécimen d'espèce exotique envahissante dont la liste est fixée par l'Arrêté Ministériel du 14 février 2018.

Lutte :

- Prévenir et signaler si vous constatez la présence de l'espèce (Prévenir la mairie, la Brigade Verte du secteur et signaler à l'adresse courriel : referentfa68@gmail.com)
- Détruire ou faire détruire les nids
Si le nid est accessible, il est possible de le détruire sans insecticide à la tombée de la nuit, en bouchant le trou d'entrée avec du coton, puis en enfermant le nid dans un sac avant de le détacher et de tuer la colonie par congélation ou étouffement.
Il faut toujours être équipé d'une combinaison de protection spéciale contre les frelons.
- En cas d'attaques sur les ruches, poser des pièges à sélection physique (afin de ne pas impacter d'autres espèces) à base de mélanges sucrés et alcoolisés. Ces pièges sont à poser au mois de juin, période la plus fragile du cycle de développement des colonies, et jusqu'à la fin de la saison de prédation (octobre à mi-novembre)
- Il est possible de **réduire le stress des abeilles** en plaçant les ruches sous un filet ou dans une cabane grillagée de maille 5,5 mm. Une solution moins coûteuse, surnommée Muselière à frelons a confirmé son efficacité pour réduire de 41 % la paralysie de la ruche.
-

A proscrire :

- La destruction des nids au cours de la journée (notamment à l'aide d'une lance à eau ou d'un fusil) fait augmenter considérablement les risques d'accident. Tous les individus volant hors du nid ne seront pas tués et pourront rapidement reconstruire un nid à proximité.



Les domaines d'intervention de la Brigade Verte d'Alsace sont nombreux et variés. Cela comprend la divagation d'animaux, le constat de dépôts sauvages, les interventions pour feux ... Parmi ses missions, la Brigade Verte d'Alsace est aussi en charge de signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes dont fait partie :

L'Ambroisie à feuilles d'Armoise

Cette plante originaire d'Amérique du Nord est un véritable fléau en région Rhône-Alpes. Elle est responsable de graves allergies, rhinite, conjonctivite, urticaire. Elle affecte 600 000 personnes et coûte à l'Agence Régionale de Santé 40 millions d'Euros. Présente en Alsace depuis les années 2000, elle colonise peu à peu les bords de route et les parcelles agricoles. Il y a urgence à la repérer et à la détruire pour préserver notre biodiversité, mais aussi et surtout, notre santé.

Elle apparaît entre avril et mai sous forme de cotylédons et poussent généralement sur les terrains vagues, les bords de route et les voies ferrées. Elles aiment aussi les cultures de printemps tel que le tournesol, le maïs, le soja et les betteraves. Elle prolifère rapidement en bord de route en raison du déplacement d'air des véhicules.



Les graines peuvent se trouver dans les mélanges pour oiseaux et souvent au pied des mangeoires, on peut voir apparaître des plants d'ambroisie

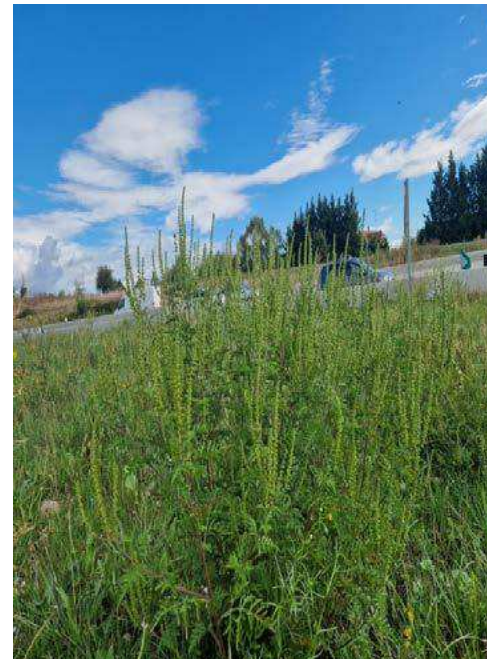
Une plante génère environ 3000 graines et la viabilité des graines dans le sol est au minimum de 10 ans. Certaines études récentes nous montrent que la viabilité peut être portée à 20 ans avec un taux de germination de 85%

Méthode de lutte et réglementation :

Dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, des Arrêtés préfectoraux rendent obligatoire la destruction de cette plante.

Les méthodes de lutte sont variées et vont du simple arrachage pour quelques pieds à des solutions de broyage, binage, déchaumage ou désherbage en fonction de l'étendue ou de la nature du sol.

L'arrachage des plants avant la formation des graines reste la méthode la plus efficace.



Pour plus d'informations :

www.ambrosie.info

Pour la signaler : Plateforme interactive signalement ambrosie



Brigade Verte d'Alsace : 03 89 74 84 04

LES PREMIERES DATES A RETENIR

Amicale des Donneurs de Sang : Collectes de Sang

Voir la page 23 de ce bulletin : SOLIDARITE

Amicale des Sapeurs-Pompiers

- **Samedi 1^{er} février à 18 heures** : Soirée Après Ski et 7^{ème} Crémation des sapins à 19 heures près du dépôt - ramassage des sapins le jeudi 9 janvier 2025 à partir de 19 heures
- **Dimanche 6 avril** : marché aux puces à SCHWOBEN



Association « Sports et Loisirs » Tagsdorf

- Jeux de cartes (belote) : à partir du mois de janvier 2025, les mardis après-midi de 14h00 à 17h30 des semaines paires, au club-house.
Premier RDV mardi 14 janvier 2025 - 14h00
- Sortie pédestre : 1 x par mois, le jour restant à définir.
Première sortie programmée au dimanche matin du 09/02/2025 de 9h00 à 11h00. Rendez-vous au club-house.
Inscription auprès de Richard Vonau mobile 06 04 45 05 97
- Autre activité en salle ou à l'extérieur (selon saison et temps), **la pratique du « Qi Gong - Tai Ji »**, un exercice de mouvement. Activité encadrée par Richard Vonau
- **Après-midi «initiation au Golf-Foot au printemps »**. Nous vous préciserons la date ultérieurement
- **Tournoi annuel de football les 05 et 08 août 2025**

Pour tout renseignement complémentaire, appeler le 06 08 02 15 58

Mairie de Tagsdorf

- **Samedi 17 mai** : 4^e Journée citoyenne
- **Samedi 6 septembre** : 4^e Après-midi récréative avec Inauguration du terrain de pétanque

Les dates à venir seront mises sur le site internet de la commune, dès leur communication à la mairie.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS PAR TEMPS DE NEIGE

Au vu des constatations faites régulièrement, il me paraît nécessaire de rappeler les articles 6 et 7 de l'arrêté municipal du 7 décembre 2021.

- par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leur propriété. Par temps de verglas ils jetteront du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois sur les trottoirs bordant leur propriété.
- par temps de gelée il est défendu de sortir dans la rue et les trottoirs la neige ou la glace provenant des cours.

Je fais appel à votre sens civique pour respecter cet arrêté municipal.

J'appelle votre attention sur le fait qu'en cas de non observation de cet arrêté municipal, votre responsabilité civile, voire pénale, est susceptible d'être engagée par toute personne ayant subi un préjudice corporel consécutif à une chute.



HAIES DEBORDANTES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Je souhaite rappeler à tous les villageois quelques règles en matière de plantations et d'entretien en limite du domaine public.

Une haie ne peut pas dépasser 2 mètres de hauteur lorsqu'elle est plantée à moins de 2 mètres de la limite de propriété.

Le propriétaire a pour obligation de couper branches et racines qui débordent sur la voie publique.

Le maire peut, dans le cadre de ses pouvoirs de police, imposer aux riverains des rues et chemins, de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres, arbustes ou haies de leur propriété, dès lors que ceux-ci portent atteinte à la facilité de passage sur le domaine public.

Mais avant d'en arriver là, je souhaite que chacun se sente concerné et fasse le nécessaire pour que les trottoirs et les rues de la Commune ne soient pas encombrés par des végétaux.

Vous avez tout l'hiver pour tailler vos haies.

Le maire

DES BRUITS DE VOISINAGE TRES ENCADRES

Les gens sont de plus en plus sensibles aux bruits causés par le voisinage, même lointain. Les maires de Tagsdorf, Heiwiller et Schwoben ont décidé d'annuler leurs arrêtés sur ces bruits et de prendre chacun un arrêté type élaboré ensemble.

Cet arrêté ne concerne ni les entreprises du bâtiment ou des travaux publics, ni les agriculteurs, ni le tapage nocturne qui est déjà interdit, ni les animaux.

Cet arrêté concerne le bruit fait par un particulier qui utilise, par exemple, un marteau piqueur, une bétonnière, une scie, une tronçonneuse, une tondeuse, etc.

Cet arrêté concerne aussi les pétards et les feux d'artifice.

Ces activités bruyantes ne sont autorisées que certains jours et à certaines heures. Bien entendu, elles doivent rester dans les limites d'intensité, de durée et de répétition qui ne les transforment pas en tapage diurne, qui existe aussi, mais relève de l'appréciation du juge.

Voici donc les principaux extraits de l'arrêté municipal n°7-2021 pris par le maire le 7 décembre 2021 : « portant réglementation des bruits de voisinage par des particuliers »

Article 2

Pour leurs travaux de construction, de bricolage, de jardinage, d'entretien des espaces verts et naturels à proximité des zones habitées, les particuliers peuvent utiliser outils et appareils divers dont l'intensité sonore peut constituer une gêne pour le voisinage, uniquement les jours et heures indiqués ci-dessous :

- Les jours ouvrables du lundi au samedi inclus de 8H à 12H et de 13H30 à 20H.
- Les jours fériés du lundi de Pentecôte et du 8 mai de 9H à 12H et de 13H30 à 19H.



En conséquence, tous les outils et appareils qui génèrent un bruit gênant pour le voisinage sont expressément interdits les dimanches et les autres jours fériés en Alsace Moselle.

Article 3

Les pétards et autres feux d'artifice sont interdits sauf pendant les nuits du 13 au 14 juillet et du 31 décembre au 1^{er} janvier de 20H à 1H.



Le non-respect de cet arrêté sera sanctionné par la gendarmerie et par les Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigades Vertes).

Numéro de téléphone de la gendarmerie d'Altkirch :

03.89.88.55.55

Numéro de téléphone du poste central de la Brigade Verte :

03.89.74.84.04

Je fais appel à votre sens civique pour respecter cet arrêté municipal et vos voisins.

Le maire.



TU ES SIGNE D'ESPOIR.

Tu es signe d'espoir,

Toi, debout dans le froid, perce-neige audacieux,
Le premier, tu nous dis que les matins neigeux
S'en vont, et laisseront venir des temps joyeux
Où tout reflleurira sous un ciel lumineux.



Tu es signe d'espoir,

Toi le petit bourgeon qui lentement grandit,
Abreuvé de soleil, de vent, et de la pluie.
Tu es signe vivant d'un miracle inouï :
L'arbre qu'on croyait mort, au printemps, reflleurit



Tu es signe d'espoir,

Toi, discrète anémone, au sourire amical,
Exhalant ton parfum malgré le vent glacial,
Aux oiseaux des forêts, tu donnes le signal
Pour célébrer la vie aux jours du temps pascal



Tu es signe d'espoir,

Toi, l'agrion sorti de la nymphe endormie,
Brillant saphir posé sur la tige fleurie.
Toi, chenille appelée à prouver que la vie
Revient après la mort, encore plus jolie.



Tu es signe d'espoir,

Toi, l'aube qui paraît dans un ciel sans nuage,
Toi, l'artisan de paix au lumineux message,
Chassant toute noirceur, transmutant les blocages,
Pour un monde où l'amour régnera sans partage.



Gérard Bohler

(Photos de l'auteur)



Directrice de la publication : Madeleine GOETZ

Réalisation et impression : AZ Imprimerie